



L'équitation à l'école de la guerre au XVIII^e siècle : Mottin de La Balme (1733 – 1780)

En 1785, un certain Archambault écrit à Benjamin Franklin¹ pour lui demander des nouvelles de Mottin de La Balme qui n'a plus donné signe de vie à sa famille depuis au moins cinq ans, mais Franklin lui-même ignore le sort de ce promoteur de l'équitation militaire dont le général L'Hotte fera l'éloge dans ses souvenirs², et il n'y a pas longtemps que le destin singulier de ce brillant écuyer nous a été révélé.

Une origine roturière

Rien ne le prédisposait au métier des armes et à la profession d'écuyer. Augustin Mottin est né le 28 août 1733 à Saint-Antoine en Dauphiné³. Son père était marchand tanneur, une activité qui le rapprochait de la bourgeoisie dauphinoise et lyonnaise. Il ne quitta Saint-Antoine qu'à l'âge de vingt et un ans. Quelle aura été l'éducation de cet écrivain équestre à la plume acérée ? Aura-t-il été, selon ses propres mots, « s'amollir et se bouffir dans un collège » ? Nous n'en savons rien. Aura-t-il passé par une académie d'équitation ? Sans doute pas. Il affirme néanmoins avoir étudié, dès l'âge de neuf ou dix ans les écrits de ses futurs « concurrents » sur l'équitation ! Le déclenchement de la guerre de Sept Ans, en 1756, décidera de sa carrière équestre et militaire. Il est agréé à la seconde brigade des gendarmes écossais le 9 février 1757. Celle-ci se trouve alors en Lorraine où la gendarmerie

de France s'était regroupée l'année précédente tandis que se préparaient les hostilités.

L'expérience de la guerre de Sept Ans

Ce n'est qu'au début de la guerre qu'il a vraiment commencé à travailler à cheval. A l'en croire, il s'agit bien d'une révélation vécue avec une passion extraordinaire. Quels furent ses premiers maîtres ? Probablement des gendarmes anciens. Les gendarmes avaient depuis longtemps la réputation d'être d'habiles cavaliers, quoique cette habileté fût le fruit d'un enseignement dispensé sur le terrain et au coup par coup par les hommes les mieux qualifiés.

Jusqu'aux premiers jours de l'été, Augustin Mottin aura eu tout le temps de s'exercer au maniement des armes à pied et à cheval. Il remarque qu'à la guerre on marche beaucoup tandis qu'on manœuvre peu. Voici quelles ont été les six campagnes de la guerre de Sept Ans pour notre cavalier : peu de combats mais beaucoup de marches harassantes dans la boue « jusqu'au ventre des chevaux », ou dans le froid et la neige, et beaucoup de temps morts à occuper entre les marches. Tout était rythmé par les revues de sortie de campagne, le plus souvent en novembre, et les revues d'entrée de campagne, en mai ou juin. Chaque hiver, en principe, on faisait rendre la gendarmerie en France pour lui permettre de se rétablir.

Les combats auxquels participa la gendarmerie furent peu nombreux. Il y eut toutefois la « fatale journée de Minden », le 1^{er} août 1759. [Fig.1.] Mottin est l'un des grands témoins de cette action au cours de laquelle la gendarmerie paya

1. <http://franklinpapers.org/framedNames.jsp?ssn=001-01-1772> (consulté le 24/09/2018). Le nombre des références a été réduit. On se reportera à l'ouvrage suivant pour les sources et la bibliographie : Magnin, F. (2005). *Mottin de La Balme, cavalier des Deux Mondes et de la Liberté*. Paris : L'Harmattan.

2. L'Hotte, A. (1905). *Un officier de cavalerie. Souvenirs du général L'Hotte*. Paris : Plon.

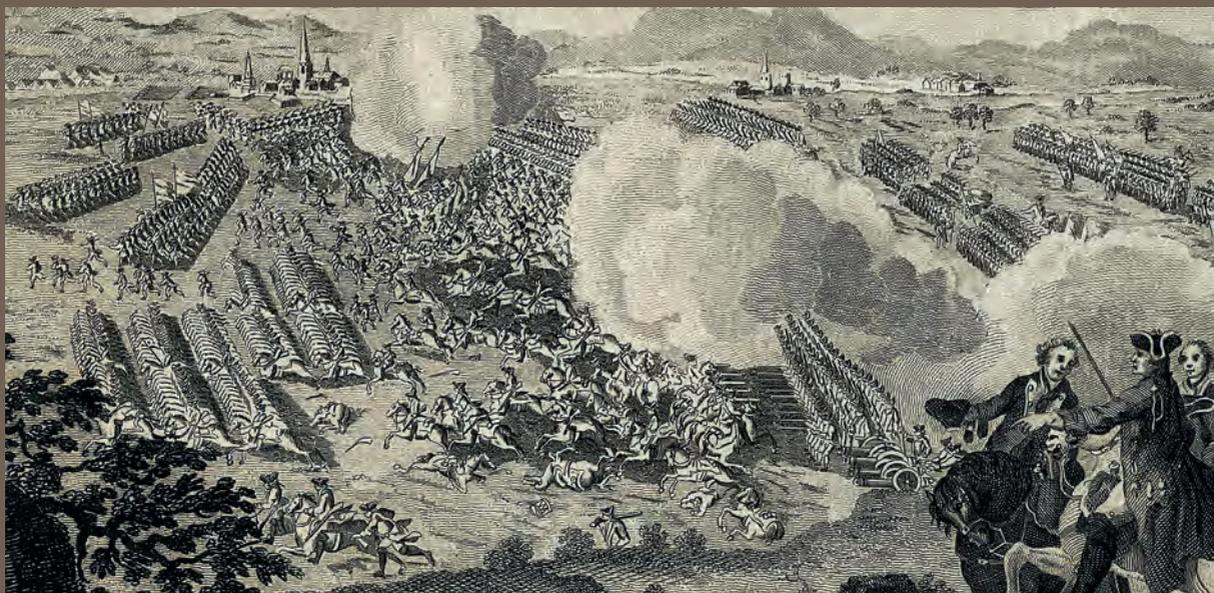
3. Aujourd'hui Saint-Antoine l'Abbaye, département de l'Isère.



FIG. 1. La charge malheureuse de la cavalerie française contre l'infanterie de Ferdinand de Brunswick à Minden, le 1^{er} août 1759.

Détail d'une gravure anglaise de l'époque, « The Battle of Minden in Westphalia 1st Augst 1759 ».

© Collection particulière.



un lourd tribut. Si Rossbach, en 1757, avait été l'échec de la cavalerie française contre la cavalerie prussienne, Minden fut celui de la cavalerie face au feu d'une infanterie peu intimidée ; un feu plus efficace que ne le prévoyait la doctrine. Le diagnostic de Mottin sur cette défaite diffère sensiblement de celui de ses chefs. Pour lui, l'explication est essentiellement mécanique, l'erreur ayant été de charger en muraille et non à demi-intervalles. Le feu centrifuge de l'infanterie, peu dangereux en lui-même, aurait provoqué une puissante compression, et les hommes, maîtrisés par leurs chevaux, se seraient précipités les uns sur les autres. Les registres d'admission aux Invalides montrent cependant les effets directs du feu de l'infanterie.

Lors des campagnes de 1760, 1761 et 1762, la gendarmerie marcha encore beaucoup, dans des chemins souvent difficiles. Reconstituée par un recrutement massif de gendarmes peu expérimentés, remontée en chevaux souvent morveux, fatiguée par les marches, elle fut ménagée et ne prit plus part à aucun combat.

« Il aura vu soixante mille chevaux et autant d'hommes »

La guerre de Sept Ans avait démontré l'insuffisance des progrès réalisés depuis la paix de 1748. L'ordonnance de juin 1755 avait bien tenté de normaliser les exercices et les manœuvres de la cavalerie, et l'on s'était même préoccupé

pour la première fois de « l'école du cavalier ». Mais ces efforts n'avaient pas permis d'atteindre une réelle uniformisation et normalisation des principes. Les recommandations formulées en 1748 par Drummond de Melfort n'avaient pas été prises en compte, et l'on avait pratiquement ignoré, en France, les redoutables innovations de Frédéric II⁴.

Cette fois, après Rossbach et Minden, il y eut une prise de conscience particulièrement aiguë, suivie de réformes rapides qui touchèrent principalement l'organisation de l'armée et l'instruction des troupes. La gendarmerie de France fut ainsi profondément réorganisée par l'ordonnance de 1763. Nommé major inspecteur, le chevalier de Ray devait veiller au rétablissement de ce corps après les pertes qu'il avait subi, et « établir aussi une instruction qui n'y avait jamais existé ». Pour l'instruction, son projet était d'établir une école d'équitation et d'instruction, et de construire à Moulins et à Nevers deux manèges pour former des sujets de chaque brigade destinés à devenir les instructeurs de détail avant de manœuvrer en escadrons. Dès le retour de la gendarmerie dans ses quartiers du centre de la France, Mottin fut l'un des plus zélés de ces sujets. Choisi pour enseigner aux gendarmes écossais à monter à cheval, il s'instruira d'abord à ses frais dans une académie parisienne pendant les hivers 1763 et 1764. C'est dans ce même mouvement de réformes que Dupaty de Clam ira l'année suivante à l'académie de Caen tenue par le chevalier de La Pleignière.

Après de quel maître Mottin aura-t-il été s'instruire ? Il est probable qu'il aura fréquenté plusieurs académies ou manèges militaires et raconte qu'il s'est entretenu avec

4. Voir Chauviré, F. (2013). *Histoire de la cavalerie*. Paris : Perrin.



le comte de Lubersac peu de temps avant sa mort, par conséquent avant 1767. Formé à la grande écurie, Lubersac était à la tête d'un manège destiné aux cheveu-légers, premier corps de cavalerie à disposer, dès 1744, d'une école d'équitation régimentaire. Le roi avait permis aux officiers des autres corps d'aller s'y exercer en temps de paix. C'est probablement cette facilité qui aura permis à Mottin de s'instruire à l'école des cheveu-légers et de connaître le grand Lubersac dont d'Auvergne avait été l'élève. [Fig. 2.]

Dès 1766, le sieur Augustin Mottin est promu fourrier-major pour des actions d'une grande valeur à la guerre et en raison de progrès qui le rendent très utile pour l'instruction. L'Hotte rappelle que les officiers-majors étaient les pivots de l'instruction des corps. Mottin se plaint d'ailleurs à souligner l'expérience supérieure que peut retirer de cette tâche un écuyer militaire « employé sept à huit heures par jour, soit à exercer soit à faire exercer » : s'il se donne la peine nécessaire, il « pourra en six ans acquérir l'expérience d'un écuyer qui en aurait exercé soixante », car « cet officier aura vu soixante mille chevaux, et autant d'hommes, qui auront donné lieu à beaucoup de remarques qui s'offrent continuellement ».

En 1767 le chevalier de Ray rend à nouveau compte au duc de Choiseul des progrès de l'école d'équitation de la gendarmerie. Il fait mention de la prochaine installation de la gendarmerie à Lunéville qui permettra de donner aux dix escadrons, en peu de temps, « une instruction solide, uniforme et sur les meilleurs principes ». L'installation au château de Lunéville est achevée en avril 1768, et les gendarmes y retrouveront bientôt deux superbes manèges couverts, assez grands pour que toute la gendarmerie puisse y manœuvrer⁵.

Les résultats de l'instruction équestre à la gendarmerie de France ont été à la hauteur de l'investissement d'officiers-majors comme Mottin et ses compagnons. Le général L'Hotte, prenant le baron de Bohan à témoin, affirme que la gendarmerie « atteignit un degré de perfection équestre et manœuvrière qui en fit le corps de cavalerie le plus instruit d'Europe ».

5. Il ne s'agit pas encore du manège des Gendarmes-Rouges dans le quartier de la Barollière. Celui-ci n'a été construit qu'en 1787.



Cavalier dans la Position de l'Equitation.



Cavalier dans la Position militaire.



Cavalier allant à la Charge.

FIG. 2. « De la manière dont on doit être placé à cheval » d'après l'ordonnance de 1766. De haut en bas : Cavalier à cheval, dans la position de l'équitation ; Cavalier à cheval armé en guerre, dans la position militaire, le sabre à la main ; Cavalier à cheval, le sabre haut, allant à la charge.

Ordonnance du roi, pour régler l'exercice de la cavalerie. Du 1^{er} juin 1766. Planche 1^{ère}, Figures 1, 2 et 3.

© Collection particulière.



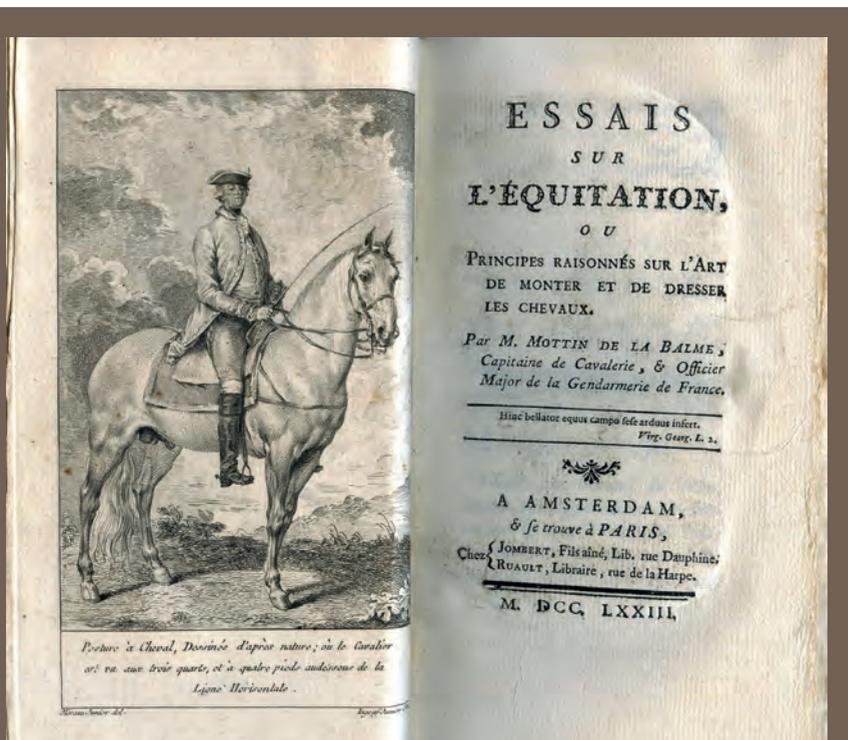


FIG. 3. Frontispice et page de titre des *Essais sur l'équitation* de Mottin de La Balme (1773).

© Collection particulière.

Mottin écrivain : l'expression du syndrome l'hottien

En 1773, sans espoir d'avancement, Mottin quitte la gendarmerie et brigue une place d'officier dans un autre corps. Dans le même temps, il prend le nom de plume de *Mottin de La Balme* qui, avec l'épaulette de capitaine et son passage dans la gendarmerie de France, lui confère au moins une apparence de noblesse. Il publie ses *Essais sur l'équitation, ou Principes raisonnés sur l'Art de monter et de dresser les chevaux*. Suivront, en 1776, les *Éléments de tactique pour la cavalerie*.

Avec ses *Essais*, Mottin de La Balme se dévoile comme un écuyer des Lumières. [Fig. 3.] Ses objectifs sont en grande partie ceux de Dupaty de Clam, mais il se garde néanmoins de tout excès dans l'usage de la science. Prenant parti contre les écuyers qui disent que « l'équitation est une chose de sentiment que l'on ne peut rendre », il se propose d'expliquer d'une manière sensible la science du dressage en se fondant sur la physique, la mécanique et l'anatomie. En dépit d'une vision mécaniste de l'équitation (et des mouvements de la cavalerie) Mottin de La Balme simplifie cependant ses principes, reste pratique, et ne cherche pas à *faire science* outre mesure. Ses connaissances anatomiques

l'invitent à être patient et doux dans la progression du dressage comme dans l'apprentissage de l'élève. Il faut également le reconnaître comme l'un des premiers écuyers à avoir tenu compte du comportement individuel et collectif (si important à la guerre) des chevaux, et à ne pas avoir réduit ce noble animal à l'état de machine sous couvert d'une vision strictement mécaniste de la nature. Le cheval *plus que machine* de Dupaty répond mécaniquement aux aides que le cavalier utilise pour se faire comprendre. Pour Mottin de La Balme, le cheval est capable de comparer et de juger. Il semble ici acquis au matérialisme sensualiste d'Helvétius pour qui « les mœurs et les actions des animaux prouvent qu'ils comparent et portent des jugements ».

L'intention pédagogique apparaît partout à travers les *Essais* ou les *Éléments*. Comme dans d'autres domaines, la simplification est de mise : il s'agit d'expliquer simplement la chose que l'on veut communiquer en utilisant des comparaisons aussi vivantes qu'efficaces. Si Mottin de La Balme rend hommage à La Guérinière pour la pureté de son style, c'est pour mieux lui reprocher de ne pas rendre sensible, de ne pas expliquer, de ne pas indiquer les moyens à employer. Il se fait pédagogue aussi – et ce n'est pas sa moindre originalité – pour défendre des préoccupations hygiénistes qui s'inscrivent dans un débat culturel plus général. Avec Mottin l'équitation ne doit plus être le privilège des jeunes nobles dans les académies et les régiments de cavalerie : chacun peut trouver, en montant à cheval, la santé et du plaisir.

La Guérinière voyait dans la grâce un grand ornement pour un cavalier : la cavalerie, d'après lui, avait perdu de son lustre en la négligeant. Mottin ne méprise pas la grâce. Toutefois, alors qu'elle était jusqu'ici une sorte d'auréole enveloppant la posture du cavalier, et plus généralement un signe distinctif de la noblesse, il la subordonne à l'efficacité, critiquant par exemple cette habitude qui consiste, dans l'ordre de bataille, à placer avantageusement, pour le coup d'œil, les hommes (dont il était) qui ont bonne grâce. S'il veut bien aider les corps à se redresser, mais sans les mettre à la torture, ce n'est plus seulement pour la prestance de l'homme de cheval, mais pour donner à celui-ci la capacité de bien conduire sa monture.

Il y a déjà, chez Mottin de La Balme, ce tiraillement l'hottien entre l'équitation savante pratiquée pour le plaisir, et l'équitation de campagne qui répond aux nécessités de la guerre. Mais ne retrouve-t-on pas cette tension chez tous les écuyers qui ont l'expérience de la guerre, avec sans doute





un renforcement à mesure que s'accroissaient la place du feu dans les combats et la célérité dans la charge ? Comme écuyer militaire, il ne ménage pas ses critiques envers l'enseignement dispensé dans les académies d'équitation, qui d'une part ne répond pas aux exigences de la guerre, et d'autre part entretient l'illusion que tout un chacun peut devenir écuyer.

Pour Mottin, La Guérinière avait une idée bien fautive de la cavalerie en campagne, « où il n'est pas question de passer et faire l'aimable ». Quand l'écuyer des Tuileries décrit, comme on le faisait à la fin du XVI^e siècle, l'intérêt de la volte pour gagner la croupe de l'adversaire, il lui fait posthument la leçon, lui détaillant comment se fait la charge, avant d'expliquer à ses lecteurs qu'un écuyer ayant passé sa vie dans un manège ne peut que très difficilement prescrire ce qu'il conviendrait de faire au combat.

À cette inadéquation croissante de l'enseignement académique aux besoins de la cavalerie, il faut ajouter une certaine médiocrité des résultats au sortir des manèges, ce que la littérature équestre et l'iconographie occultent généralement. Mottin de La Balme en rend compte en affirmant que dans la plus grande partie des écoles, « sur deux mille qui vont s'exercer, il n'y en aura qu'un qui

deviendra homme de cheval ».

Fort de son expérience à la guerre et comme instructeur à la gendarmerie, il préconise de ne plus « subtiliser l'art », mais plutôt de le simplifier. Tout compte fait, il faudrait uniquement apprendre aux cavaliers « quatre mouvements avec lesquels ils pourront exécuter toutes les évolutions nécessaires à la guerre » : soutenir la main devant soi, l'abaisser, la soutenir à droite, la soutenir à gauche, mais le tout avec la plus grande précision. Une préconisation qui le rapproche de d'Auvergne et de Drummond de Melfort. Il assure en même temps que l'équitation n'est pas incompatible avec les exercices de la cavalerie, mais qu'au contraire il est aisé d'en tirer un très grand parti.

Il n'empêche que lorsque Mottin de La Balme sort de sa fonction de fourrier-major, il est un fervent écuyer dont l'équitation – dans la pure tradition versaillaise – est toute de patience, de douceur, de finesse et de légèreté, le cheval bien dressé étant celui qui, monté dans la descente des aides, pourra rester longtemps dans la belle attitude, dans tous les airs et toutes les figures qu'il décrit, avec grâce et dans le plus grand équilibre. Ne prévient-il pas aussi, dès l'introduction des *Essais*, qu'il donnera un second volume sur les airs relevés, la leçon des piliers et les voltes ? Surprenante annonce qui



FIG. 4. - Frontispice et page de titre des *Éléments de tactique pour la cavalerie* de Mottin de La Balme (1776).

© Collection particulière.



semble avoir été oubliée par son auteur lorsqu'il écrit plus loin que ces airs relevés ne s'accordent pas avec le métier qu'il fait, sont inutiles aux militaires pour lesquels il écrit, sont au-dessus des forces de beaucoup de gens, et que pour ces raisons il n'en parlera pas.

L'annonce d'un prochain volume consacré aux airs relevés était une concession faite à la tradition. Alors que le comte de Guibert mettait la tactique à la mode, Mottin de La balme ne pouvait que s'inviter dans le débat en écrivant ses *Elémens de tactique pour la cavalerie*. Il aurait bien aimé que ceux-ci paraissent avant le *Traité de cavalerie* annoncé par Drummond de Melfort, mais la censure en aura retardé l'impression de quatre mois. [Fig. 4]

Outre des exhortations à faire triompher partout la simplicité sur les embarras et les « êtres inutiles », les principes de Mottin en matière de tactique peuvent se résumer de la façon suivante : sélectionner les combattants, les endurcir par l'exercice, les former, les ordonner de manière raisonnée, donner peu de front et peu de profondeur (deux rangs) aux escadrons pour leur procurer de la célérité et de l'ensemble dans la charge, donner une bonne assiette aux cavaliers, et enfin « assouplir les chevaux afin que la cavalerie acquière la vitesse dont elle est susceptible ». Dans la charge, le sabre

haut, « les coursiers bien en haleine, souples et obéissants à la main qui les guide, parcourant la carrière avec une extrême vitesse, iront de front culbuter l'ennemi d'un choc furieux ».

Tandis que s'achève la publication des *Elémens de tactique*, Mottin se démène auprès du secrétaire d'État à la Guerre et auprès du roi pour obtenir un emploi gratifiant dans la cavalerie, mais en vain.

Au service des États-Unis : de l'espérance d'une guerre expérimentale au va-tout existentiel

Les États-Unis ayant proclamé leur indépendance au mois de juillet, tout le monde parle de l'Amérique. Mottin de La Balme est l'un des tout premiers à rencontrer Silas Deane, puis Benjamin Franklin, venus à Paris pour chercher des soutiens. La guerre d'Indépendance lui apparaît à la fois comme l'opportunité d'obtenir un commandement, comme l'occasion de prendre sa revanche sur les Anglais, et comme la possibilité de mettre à l'épreuve ses principes. Au mois de décembre, dans l'attente d'un bateau, il monte à cheval à l'académie de Bordeaux fréquentée par Dupaty de Clam. Le 15 février 1777 il embarque enfin pour l'Amérique, rencontre Washington au mois de mai

à Philadelphie, puis les membres du Congrès qui le nomment lieutenant-colonel de cavalerie, une promotion qui ne le satisfait pas. Il adresse au Congrès un mémoire dans lequel il précise vouloir dresser quatre cents chevaux en trois mois, instruire les hommes capables de les diriger sur l'ennemi, et commander ce corps de cavalerie. Il est nommé le 8 juillet Inspecteur général de la cavalerie des États-Unis d'Amérique. [Fig. 5] Pendant l'été cependant, le colonel de La Balme croit bon de rappeler à Washington quelle est la tâche d'un inspecteur général de la cavalerie. Il lui explique que « les intentions du colonel La Balme sont de simplifier tout ce qui concerne les troupes légères et de ne faire que les exercices utiles à la présente guerre que Son Excellence mène sur le Continent ». Craignait-il qu'on le suspecte de vouloir encore

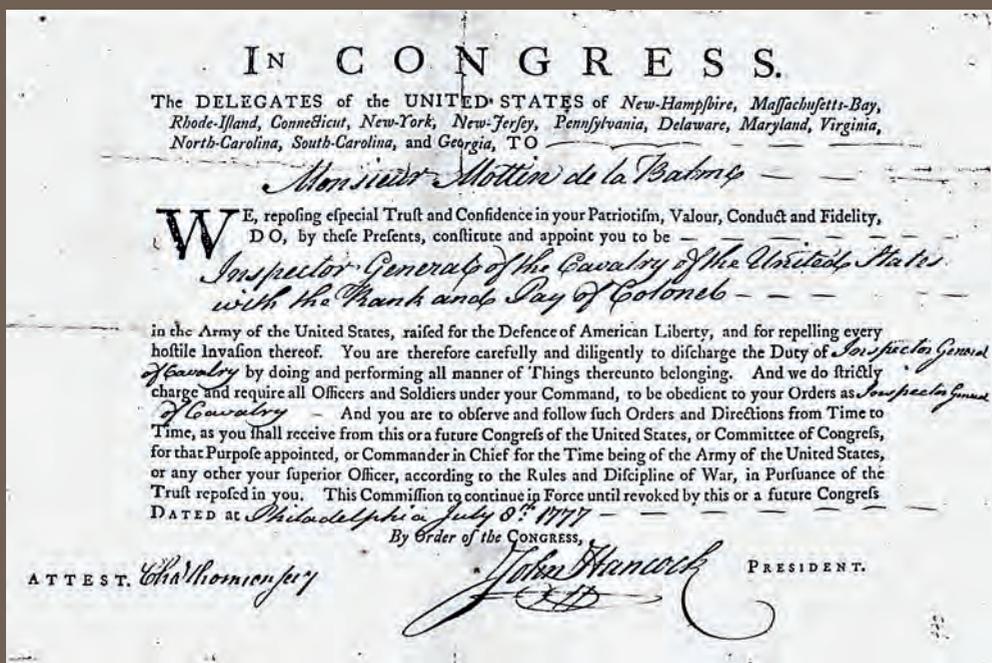


FIG. 5. Commission d'inspecteur général de la cavalerie américaine de Mottin de La Balme, datée du 8 juillet 1777 et signée par John Hancock, président du Congrès.



trop d'équitation pour la cavalerie ? Proposant à son tour ses services en 1782, le marquis de la Rouërie clamera – avec beaucoup d'ignorance ou de mauvaise foi –, que les mesures prises par de La Balme « ne provoquaient que fatigue et dégoût pour les officiers et les dragons et étaient inadaptées », et que lui, colonel Armand, ne ferait pas de ses cavaliers des instructeurs d'équitation, mais qu'ils seraient rapides à cheval, le conduiraient avec souplesse là où ils veulent le faire aller, gardant toujours le bras droit libre. Vitesse et proscription du superflu sont décidément les lieux communs de la rhétorique équestre en cette fin de siècle.

Quoi qu'il en soit, la jeune cavalerie américaine, en 1777, devait tout au plus représenter quatre régiments : terrible déception pour le colonel de La Balme qui pensait pouvoir expérimenter ses principes dans un pays neuf et sans préjugés. Cependant, le pire était à venir : un polonais, le comte de Pulawski, devait recevoir un brevet de brigadier général chargé de commander toute la cavalerie. Profondément blessé, La Balme donne sa démission le 3 octobre. Il ne veut pas « s'escrimer à exercer une troupe qu'un autre doit commander ». Constatant son impuissance et la médiocrité de la cavalerie, Pulawski demandera à son tour à être relevé de ses fonctions.

Envisageant un moment de retourner en France, Mottin de La Balme reprend soudain espoir alors qu'on étudie un projet d'invasion du Canada. Il se propose d'exciter une révolution dans ce pays et rédige une adresse aux Canadiens, véritable harangue intitulée *Aux amis de la liberté !* Le Congrès reste sourd à ses propositions et l'informe même, en 1778, que dorénavant il n'aura plus l'occasion de ses services.

C'est seulement le 5 mars 1780 qu'il remet le pied à l'étrier, sans doute encouragé par les nouvelles de l'expédition de George Rogers Clark au Pays des Illinois. Le colonel de La

Balme, qui se présente maintenant comme pensionnaire du roi de France, ne se place plus sous la bannière américaine. Son projet est ambitieux : prendre Détroit aux Anglais pour rendre possible le soulèvement de l'ensemble des Canadiens.

Les préparatifs se font au printemps. De Fort Pitt, il descend l'Ohio jusqu'à Vincennes et, parcourant le Pays des Illinois jusqu'en octobre, parvient « à déterminer les Français de ces contrées à fondre sur des ennemis qui les font trembler avec des forces très inférieures aux leurs ». C'est finalement un petit nombre de Français et d'Indiens qui l'accompagnent. La marche est rapide. Le 24, La Balme et ses hommes entrent dans le village des Miamis, première étape stratégique sur la route de Détroit. Ensuite, il semble bien que l'ardeur d'une partie des volontaires se soit émoussée... Le 27 octobre au soir⁶, alors qu'ils bivouaquent sur le chemin du retour, La Balme et une partie de ses hommes sont massacrés par une troupe d'Indiens et de traiteurs.

L'héritage de Mottin de La Balme

Les *Essais sur l'équitation* de Mottin de La Balme n'ont jamais cessé d'être estimés par les écuyers civiles et militaires, de Aubert (1836)⁷ à Bacharach (1986)⁷ en passant par L'Hotte (1905) dont on connaît l'attachement pour les gendarmes rouges de Lunéville.

Ses *Elémens de tactique*, également appréciés en France et en Allemagne, ont connu deux éditions posthumes à Dresde en 1783, dont une en français. Flavien d'Aldéguier, ancien capitaine-instructeur de l'École de cavalerie, remarquait en 1843⁹ : « cet officier [Mottin] avait publié déjà, en 1773, un excellent traité sur l'équitation. Il prouva par ce dernier ouvrage [les *Elémens*], qu'il n'était pas moins habile dans la tactique de la cavalerie. [...] aussi ne sommes-nous pas étonnés de l'approbation de Warnery qui le recommande d'une manière toute particulière ». Warnery, ami et émule de Seydlitz – un des généraux les plus estimés de Frédéric II – regardait en effet Mottin de La Balme, en 1781¹⁰, comme « l'auteur qui traite le mieux d'une arme, sur laquelle l'on a eu auparavant des idées fausses, et dont peu de gens ont connu l'avantage ». Prestigieuse reconnaissance.

Frédéric Magnin

Chargé de recherches au CNRS

6. Plusieurs arguments permettent de situer à cette date la mort du colonel de La Balme, plutôt qu'à la date indiquée sur le monument élevé sur le lieu supposé du massacre, à l'est de Columbia City (Indiana), sur lequel on peut lire : « In Memory of Col. Augustin de La Balme and his Soldiers who were killed in battle with the Miami Indians, Under Little Turtle, at this place, November 5th, 1780 ».

7. Aubert, P. A. (1836). *Traité raisonné d'équitation d'après les principes de l'école française*. Paris : Anselin et Gaultier-Laguionie.

8. Bacharach, R. (1986). *Réponses équestres*. Lausanne : Caracole.

9. Aldéguier, F. d' (1843). *Des principes qui servent de base à l'instruction et à la tactique de la cavalerie*. Paris : Anselin.

10. Pour la traduction française : Warnery, général de (1828). *Remarques sur la cavalerie*. Paris : Anselin.

